



## Corporation du Marché de la gare de Sherbrooke

710, Place de la Gare, Sherbrooke, (Québec) J1H 0E9

Téléphone : (819) 569-0909

Courriel : [info@marchedelagare.com](mailto:info@marchedelagare.com)

### MARCHÉ ARTISAN - FICHE D'INSCRIPTION MARCHÉ DE NOËL 2021

#### IDENTIFICATION

Nom	Prénom	Nom d'organisme ou d'entreprise	
Numéro d'entreprise			
Adresse postale		Municipalité	Code postal
Téléphone		Téléphone cellulaire	
Site web ou FaceBook		Courriel	

#### PRODUITS

Vos spécialités et vos produits vedettes :

Liste des ITEMS que vous comptez vendre au Marché de Noël :

*\*La Corporation du Marché de la Gare n'autorise pas la revente de produits\* Vous devez vendre ce que vous avez créé.*

## EMPLACEMENT ET CALENDRIER

Combien de table (s) souhaitez-vous avoir?

---

Dans les calendriers suivants, encerclez les dates désirées :

\* *La réservation des dates est obligatoire pour assurer le bon fonctionnement et la planification logistique du Marché de Noël.*

\* *Chaque date sélectionnée vous sera facturée que vous ayez été présents ou non présents Marché de Noël.*

NOVEMBRE 2021							DÉCEMBRE 2021						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6				1	2	3	4
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
28	29	30					26	27	28	29	30	31	

## TARIFS

### SERVICES :

- Installation incluant les tables
- Commis à la manutention et à l'entretien à votre disposition
- Électricité
- Animation
- Promotion & publicité

### ÉTALS :

- 1 table de 6 pieds / 45\$ + tx/jour sur 8 pieds de façade
- Si plus d'une table 45\$ + tx/jour pour la première table et 40\$ + tx/jour pour les subséquentes
- 8 jours de marché de 10h à 16h.

**Ne pas envoyer votre paiement, une facture vous sera envoyée.**

Veillez transmettre le formulaire dûment rempli au plus tard le vendredi 17 septembre 2021 à minuit.

Par courriel au [info@marchedelagare.com](mailto:info@marchedelagare.com) ou par la poste au : 710, Place de la Gare, Sherbrooke, QC, J1H0E9.

Signature :

Date :



## **Annexe 1**

### **Conditions générales**

#### ***Sélection des exposants***

La sélection des exposants est sous la responsabilité et sous la réserve du comité de sélection supervisé par le conseil d'administration de la Corporation du Marché de la Gare de Sherbrooke;

#### **La priorité sera donnée aux exposants qui :**

- Sont membres de la Corporation du Marché de la Gare de Sherbrooke;
- Sont exposants durant la saison estivale au Marché public urbain du Marché de la Gare de Sherbrooke;
- Sont transformateurs et/ou artisans agroalimentaires ou artisans résidents en Estrie

#### **À noter que**

- Tous les contrats sont signés au nom de la Ville de Sherbrooke par la CMGS qui est le gestionnaire du Marché de la Gare de Sherbrooke au nom de celle-ci;
- La CMGS accepte la présence de plus d'un exposant par type de produit mais pas plus de trois;
- Vous serez avisé de votre sélection au plus tard le 24 septembre 2021 à midi.
- La Corporation du Marché de la Gare répartira et déterminera les espaces pour chaque exposant.

### **Paiement**

Lorsque votre inscription sera confirmée, une facture vous sera acheminée par courriel et vous aurez par la suite 30 jours pour verser 40% du montant total de votre facture.

Le deuxième versement équivalant à 60% de la facture totale devra être payé au plus tard le 5 décembre 2021.

Les paiements devront se faire soit par chèque libellé à la Corporation du Marché de la Gare de Sherbrooke.

Tous les paiements en souffrance de plus de 90 jours seront automatiquement transmis au contentieux de la Ville de Sherbrooke à moins d'entente conclue entre la Corporation du Marché de la Gare et l'exposant.

## **Conditions de l'exposant**

- Signer un contrat.
- Être présent au Marché de Noël de la CMGS selon les jours sélectionnés et demeurer sur place tout au long des plages horaires prévues (10h à 16h).
- Doit assumer toute responsabilité sur les produits, accessoires et électroménagers qu'il utilise;
- Pour tous les exposants : avoir en sa possession une police d'assurance responsabilité civile d'un montant de deux millions de dollars (2 000 000\$) pour la durée de l'événement;
- Confirmer si vous avez besoin d'électricité et si tel est le cas, apporter vos extensions;

## **Résiliation et responsabilités**

- La CMGS se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à un contrat, et ce, sans compensation ni préavis, auprès d'un exposant qui viendrait à l'encontre du fonctionnement du MGS ou d'un autre exposant.
- La CMGS se dégage de de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, dans le cadre du Marché public urbain du MGS.

Je confirme avoir lu les conditions de l'exposant et je m'engage à respecter les dites conditions.

Je m'engage à être présent aux journées sélectionnées au Marché de Noël du Marché de la Gare de Sherbrooke.

**Signature :**

**Date :**